

# QUIMPER: La police aveugle



Photo: Jean Guisnel

**violences policières  
violences nucléaires**

4f

**C**OLLECTIF **a**NTI-**r**EPRESSION  
**d**E **q**UIMPER

# sommaire

- p3 pourquoi ce dossier
- p5 les violences policières . plogoff \_ pont-croix  
quimper
- p10 la brigade d'intervention urbaine
- p15 les grenades au bromacétate d'éthyle
- p19 le fichage anthropométrique . les controles
- p22 quelle justice ?
- p25 actions du collectif
- p27 société nucléaire , société policière

---

## LISTE DES ORGANISATIONS DU COLLECTIF

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - C.F.D.T. CORNOUAILLE - LIGUE COMMUNISTE  
REVOLUTIONNAIRE - SOCIETE D'ETUDE ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN  
BRETAGNE - SKOL AN EMSAV - COMITE AMNISTIE BRETAGNE - S.G.E.N. C.F.D.T.-  
PARTI SOCIALISTE UNIFIE - COLLECTIF ANARCHISTE DE CORNOUAILLE - VIE  
NOUVELLE - AR FALZ - PLANNING FAMILIAL - UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE -  
CONFEDERATION SYNDICALE DU CADRE DE VIE - PARTI SOCIALISTE - PAYSANS  
TRAVAILLEURS - GROUPE FEMMES - COMITE PLOGOFF DE QUIMPER - ECOLE  
EMANCIPEE -

# pourquoi ce dossier

Dès l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, l'occupation et la violence policières ont régné au Cap Sizun.

Les mairies annexes sont arrivées, précédées de gendarmes et de blindés, dans la nuit du 30 au 31 janvier.

Les arrestations n'ont pas tardé : d'abord Eugène Coquet, puis Clet Ansquer. Le 19 février, il y avait 13 interpellés à Quimper ; Le 29 février, 11 arrestations à Plogoff ; les 7 et 8 mars, neuf manifestants étaient arrêtés, puis inculpés ; huit d'entre eux étaient retenus en détention.

Le pouvoir a utilisé dès le début tout l'arsenal répressif : procès en flagrant délit, application de lois d'exception, arrestations arbitraires, véritables prises d'otages.

Au cours des manifestations à Plogoff et à Pont-Croix, de violents affrontements ont eu lieu entre la police et les manifestants. Grenades lacrymogènes et offensives ont été délibérément utilisées. Les forces de police ont quadrillé le pays, n'hésitant pas à pénétrer dans les maisons et à molester les habitants.

A Quimper, trois procès ont eu lieu :

- 27 février : procès de Clet Ansquer - une dizaine de blessés.

- 6 mars : procès des 9 inculpés - Les CRS envahissent une partie du Palais de Justice, frappant en aveugles, les grenades explosent, la police charge avec violence. De nombreux blessés. Me CHOUQ, défenseur, est suspendu après jugement en flagrant délit.

- 19 mars : second procès des neuf inculpés. Tout l'arsenal répressif est utilisé : canons à eau, grenades offensives, grenades lacrymogènes spéciales. Les manifestants sont pourchassés dans les rues du centre ville, très loin du Palais. C'est là que la violence a atteint son paroxysme : deux manifestants ont reçu des grenades d'un type spécial, contenant un liquide corrosif qui leur a brûlé la cornée, affectant sérieusement leur vue.

Un tel degré de violence, une telle escalade dans la répression allant jusqu'à la mutilation voulue, calculée, pose à tous de graves problèmes.

En quelques semaines, la police a investi le pays et tenté de semer la panique dans la population. Il s'agissait de montrer que le pouvoir ne reculera devant rien et ce n'est sans doute pas par hasard que les exactions les plus graves ont eu lieu à Quimper, seule ville proche du site choisi pour construire la centrale. Il s'agit de frapper dès aujourd'hui, de créer un climat de terreur et d'insécurité.

Pour cela, tout est bon : contrôles de police, fichage anthropométrique, enquêtes truquées, brigades urbaines d'intervention quadrillant la ville et intervenant avec violence, roulant sur les trottoirs, toutes sirènes hurlantes, zigzaguant dans les rues en sens interdit...

Plusieurs manifestants ont porté plainte, aucune plainte n'a été retenue. Le pouvoir est décidé à laisser à sa police les mains libres : le nucléaire doit passer coûte que coûte.

Le dossier que le collectif anti répression de Quimper a rédigé a pour but de faire connaître toutes ces violences afin de pouvoir les dénoncer.

Savoir dès maintenant à quelles forces on s'affronte, devant quelles armes on risque de se trouver, c'est prendre conscience de la détermination du pouvoir et se préparer à résister et à combattre.

-----

# violences policières



La chasse aux manifestants

## PLOGOFF

Quatre heures pour faire deux kilomètres

2 h 45 : alerte générale. Les gendarmes mobiles viennent de sortir de Pont-Croix. Par talki-walkie, la nouvelle est diffusée d'un barrage à l'autre, tandis que des voitures sortent le bourg de sa torpeur au son des klaxons. Une heure après, des fusées rouges de détresse tirées de la route de Primelin annoncent l'arrivée du convoi policier.

4 h 10 : les deux autos blindées surmontées de projecteurs entament leur marche en avant. Flamme des barricades et fumée âcre et noire des pneus calcinés vont cependant clouer sur place, pendant pratiquement deux heures, les forces de l'ordre.

Des grenades lacrymogènes fusent et refluent à distance les manifestants. C'est ce moment que choisit Jean-Marie Kerloch pour aller, ceint de son écharpe, parle-

menter avec l'officier responsable des forces de l'ordre.

« Leur mission est de dégager, coûte que coûte, la route Audierne-Pointe du Raz. Il nous faut tenir jusqu'au jour, pour que les gens voient au moins cette occupation policière de leurs propres yeux », haranguera le maire de Plogoff, à l'issue de cette entrevue.

Ce n'est qu'à 8 h que les gendarmes mobiles pourront rallier le bourg de Plogoff non sans avoir encore dû franchir, sur les 2 km de distance, un barrage improvisé par des carcasses de voitures enflammées et déblayer une chaussée parsemée de gros blocs de pierre jetés ça et là par les manifestants dans leur repli.

Le dernier face-à-face dans la nuit s'est déroulé devant la mairie où l'on est venu chercher refuge.

Les manifestants de la baie d'ès Trépassés en premier ; ceux du Loch ensuite. L'ultime retranchement : ultime accrochage aussi. Grenades lacrymogènes à nouveau, deux personnes seront légèrement blessées, l'une au bras, l'autre au visage et soignées en mairie.

À côté, plusieurs femmes se sont effondrées en larmes. La vue des camions, cars et engins de gendarmerie investissant littéralement le bourg communal leur a été insoutenable.

Lassitude d'une nuit de lutte ? Colère mal rentrée. Chez d'autres, cependant, naissait, déjà, les barricades tombées, un nouvel espoir : celui de l'opération « Cap en deuil ». Il s'agissait de la réponse de toute une région à l'enquête et elle était d'importance.

**Théo LE DIORON.**

# Plogoff: la gendarmerie tient ses otages



PLOGOFF. — Des cris stridents perçant le brouhaha incohérent d'un groupe agglutiné au pied du calvaire de Trogor, autour d'une jeune femme en proie à une crise de nerfs. Juste à côté, d'autres femmes effondrées, en larmes, hurlant par spasmes leur chagrin. Des gens courant dans tous les sens, cherchant un voisin, un ami, un frère, un fils, un parent. Des dizaines de personnes, la colère sur les lèvres, des jeunes et des moins jeunes émergeant de l'épais et insupportable nuage de lacrymogènes. Ce sont de véritables scènes de panique qui ont secoué Plogoff hier soir, après 17 heures. Tout cela à la suite de la vaste opération de police qui a été déclenchée sur la commune lors du départ des mairies annexes et des onze interpellations auxquelles elle a donné lieu.

Il était 16 h 55 environ lorsque les « hostilités » ont été déclenchées par le jet d'un cocktail molotov qui s'est écrasé juste à côté des gendarmes (et de nous-mêmes), lancé depuis une petite équipe de jeunes à l'avant du groupe de manifestants : 300 à 400 hier soir. En position depuis un bon quart d'heure déjà, bouclier au poing, matraque de l'autre, casque sur la tête, les gendarmes sont aussitôt passés à la charge sur route et à travers le champ proche, procédant à un tir nourri de grenades lacrymogènes et offensives à plâtre, tandis que des gendarmes parachutistes venus de la Baie des Trépassés et de la route de Cléden prenaient position à partir du bourg, renseignés par un hélicoptère qui a tourné en rase-mottes à vingt, trente mètres de hauteur à peine, piquant dans les champs, remon-

tant au-dessus des maisons, dans l'inférel ronflement et sifflement du moteur que seules les explosions de lacrymogènes ponctuaient.

La charge des parachutistes a duré dix minutes à peine. Mais quelle furie ! Sur route, avec les camions tout d'abord qui ont foncé droit, à 60 km/h au moins, dans l'épais nuage de lacrymogènes. A pied ensuite, à travers champs, bosquets, fourrés, chemins creux de Trogor, bousculant, repoussant, interpellant, à coups de pied, de matraque, de crosse de fusil, puis encore à coups de lacrymogènes, de grenades explosives. Onze personnes, dont plusieurs mineurs, ont été interpellés. J'y aurai moi-même droit à mon coup de matraque en faisant la photo d'un interpellé emmené manu militari dans un camion.

TEMOIGNAGES  
LORS DU  
PROCÈS  
DU  
17 MARS

Suivent les témoins de la défense. Des femmes en majorité. Des témoignages sur les faits, sévères. Quelques exemples.

— « Je les ai vu battre un homme de 65 ans. C'était la panique cela a été si rapide qu'on n'a pu rien comprendre ».

— « Je suis traumatisé pour le reste de mes jours. Les camions arrivèrent à une vitesse folle. J'ai vu un jeune, le dos nu, la matraque tombait dessus. C'était horrible, j'espère ne plus voir une horreur pareille à Plogoff ».

Et puis.

— « Sachez monsieur le président, il n'y a ni colère, ni haine en nous. Mais du chagrin à la vue de ce qui se passe ici à Plogoff ».

Enfin le témoignage de cette femme de 70 ans.

— « Les gardes mobiles traitaient des jeunes gens. Croyez monsieur, dans mon cœur de mère, cela n'a fait qu'un tour. Un des gardes m'a vu avancer la tête et m'a traité de S... Il m'a craché à la figure. Jamais les jeunes qui sont là devant vous dans le box des accusés, n'auraient osé dire une chose pareille... ce n'est pas possible que des Français disent cela ».

Applaudissements dans la salle.

La femme : « Monsieur le président, ils avaient le visage de chien enragé... »

Le président : « Allons, allons madame, soyez mesurée, ce sont des hommes... »

1-3-80  
OUEST-FRANCE

## Sept nouvelles interpellations dans la nuit

Témoignage

# Pont-Croix livrée à la soldatesque

Après leur retour au casernement de Pont-Croix, vendredi soir, les gardes-mobiles se sont livrés à des exactions dans toute la ville.

A 18 h 30, en effet, alors que plusieurs centaines de manifestants se rassemblaient près du séminaire où sont caoutonnés 4 escadrons de gendarmes mobiles, les flics sortaient rapidement et chargeaient violemment la manifestation, tandis que plusieurs pelotons sillonnaient la ville montés sur des camions militaires, lançant des grenades à gaz CS, et matraquant au hasard les personnes qui se trouvaient sur leur passage. Devant les bâtiments de la gendarmerie locale, un jeune manifestant blessé était allongé sans connaissance. Malgré les demandes pressantes d'habitants de Pont-Croix, les flics refusaient d'appeler une ambulance. Un groupe de gendarmes locaux surgissaient alors et bondissaient sur Hervé Debois, journaliste à *France-Inter*, qui fut entraîné à l'intérieur des bâtiments où il fut copieusement tabassé par les gendarmes locaux. Il a dû passer une partie de la soirée à l'hôpital et son matériel — magnétophone et micro — a été détruit. Ce journaliste a porté plainte. Comme des reporters présents photographiaient la scène, les gendarmes mobiles se ruèrent sur eux pour les matraquer. Eugène le Droff, photographe au *Télégramme de Brest*, reçut ainsi deux violents coups de matraque, puis 1 quart d'heure plus tard 1 coup de poing à l'arcade sourcilière, alors qu'il portait en éviden-

ce son brassard de presse. Pour justifier le comportement de ses nerfs, la préfecture a accusé ces journalistes d'avoir renseigné les manifestants sur les mouvements des flics, alors que les manifestants les plus proches étaient à plus de 50 mètres de là.

Un peu plus tard, nos deux correspondants qui passaient devant un barrage de gendarmes mobiles furent reconnus et insultés par le capitaine Le Teno (c'est ce capitaine qui dirigeait de l'hélicoptère les mouvements des flics à Plogoff), qui leur lançaient rapidement 6 flics aux trousses, nos deux journalistes furent alors violemment tabassés. C'est l'heureuse arrivée d'un groupe de journalistes parisiens qui mit fin au tabassage. Quelques minutes après, un groupe de flics s'acharnaient sur 1 manifestant à terre. L'un lui soulevait les jambes, d'autres lui bourraient le dos de coups de rangers, d'autres encore le frappaient au visage à coup de «matraque». En fait une de ces matraques a été récupérée plus tard. Elle avait été découpée dans un câble haute tension (quatre fils de cuivre gainés dans du caoutchouc noir). Elle pesait 750 grammes, il y avait au moins un peloton de gendarmes équipés de telles armes. Arrivait alors sur les lieux, le docteur Helias (ce médecin généraliste d'Audierne avait témoigné en faveur de Clot-Ansquer), pour soigner le blessé. Une vingtaine d'habitants de Pont-Croix et quelques manifes-

tants se regroupaient alors autour du blessé afin d'empêcher que les gardes-mobiles ne l'embarquent dans leur «ambulance». Les premiers de Pont-Croix arrivaient ensuite pour le conduire à Douarnenez où il est toujours hospitalisé, de même que le manifestant blessé devant la gendarmerie.

Le scandaleux comportement des flics à Pont-Croix ne les a pas servis face à la population locale qui semble bien avoir ouvertement bas-

culé en bloc contre la présence policière et le projet de centrale. De chaque maison sortaient des habitants qui conspuaient les gardes-mobiles et qui ouvraient leurs portes aux manifestants ; spontanément, des journalistes, des manifestants et des habitants se rassemblaient pour réunir des témoignages contre les exactions policières.

Corresp. FINISTERE

HOPITAL DE DOUARNENEZ

DOUARNENEZ LE 20.3.1980

R. P. 156  
29177 DOUARNENEZ CEDEX  
TEL. 0991 92 25 00

SERVICE DE CHIRURGIE

DOCTEUR CRESPEY  
CHIRURGIEN-CHIEF

Je soussigné, Monsieur LELIAS Interne, certifie avoir examiné le 14.3.1980, Monsieur GONIDEC Robert, 19 ans, qui m'a dit avoir été victime d'une agression.

Il présentait :

- un traumatisme crânien avec perte de connaissance, sans lésion osseuse radiologique du crâne et de la face.
- une lésion oculaire gauche traumatique (cf certificat du Docteur ROUDAUT)
- un hématome palpébral gauche-supérieur et inférieur.
- des contusions multiples : une contusion de la crête tibiale gauche avec échymose, une contusion du bord cubital droit avec 2 échymoses en bande, une contusion de l'épaule gauche avec échymose postérieure.
- Il se plaignait d'une douleur du malaire gauche, sans signe de fracture évidente à la radio.

Malade hospitalisé du 14.3.1980 au 20.3.80

Incapacité : 21 jours

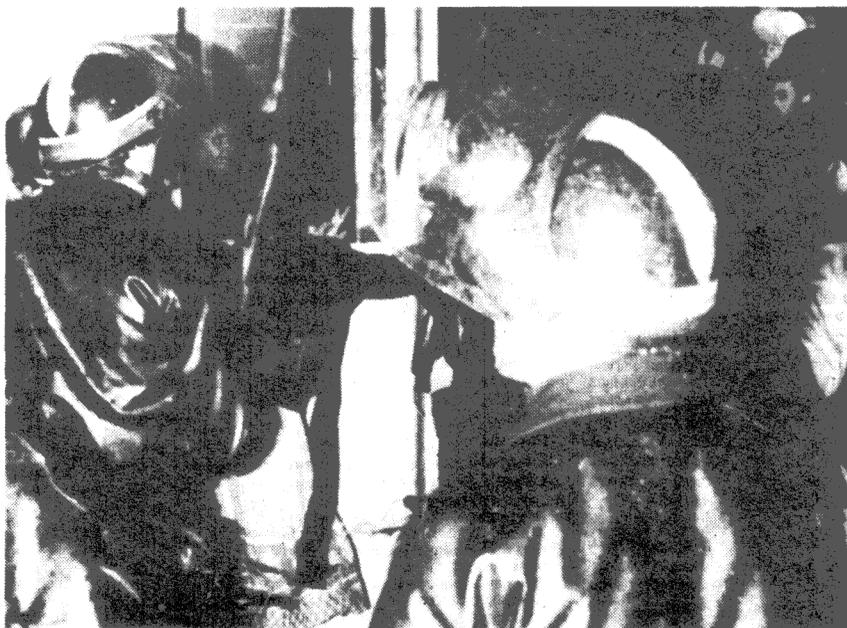
Mr LELIAS Interne

Certificat fait à la demande de l'intéressé, remis en mains propres en double exemplaire, pour faire valoir ce que de droit.

Après la « fronde » pacifique des gens de Plogoff

## Violences

# jusque dans le palais de justice de Quimper



*c'est la ruée, les manifestants sont repoussés sur les marches de l'entrée du palais de justice.*

### **Charge de police à l'intérieur du palais**

Durant la suspension de séance et en attendant que les avocats choisis par M<sup>e</sup> Choucq pour assurer sa défense arrivent, de graves incidents se sont déroulés devant le palais de justice.

A ce moment des personnes qui se trouvaient dans la salle d'audience sont sorties de cette salle et se sont rendues au sommet des escaliers donnant sur la cour du palais. Ils n'étaient pas armés, mais ont lancé quelques cris.

A ce moment les C.R.S., se sont retournés vers eux et les ont poursuivis jusqu'à l'intérieur même du palais en portant des coups de matraques et de crosses de fusils. Le président du tribunal assistait absolument stupéfait à la fin de cette charge.

# QUIMPER

## Etat de siège



LE TELEGRAMME 18-3-80.

### Protégé par des camions motopompes

Arrivés dès 11 h devant le palais de justice, les premiers manifestants furent priés, vers 13 h, de vider les lieux.

Peu après 15 h, la foule était prise d'un mouvement de colère en voyant des camions motopompes - prêts à entrer en action - s'approcher du palais de justice. Pour des raisons de sécurité, les organisateurs invitaient les manifestants à se rassembler sur l'autre rive de l'Odet : le quai de l'Odet, en raison du dispositif policier, était une véritable souricière.

Jusqu'alors, la foule paraissait calme, mais vers 17 h 40, tandis que les cris et slogans redoublaient, des barrières de protection furent entraînées vers le milieu de la chaussée. Quelques minutes plus tard,

tout rentra dans l'ordre. Vers 19 h 15, de la foule massée devant le palais de justice, des maqueureaux furent lancés contre les forces de police. Des jets de pierre suivirent.

### Une charge rapide

La riposte s'organisait : les canons à eau furent mis en action, des grenades lacrymogènes lancées, tandis qu'une charge menée avec vigueur par les forces de police contraignait les manifestants à libérer les abords du palais de justice.

Au cours de la brève mais violente charge des C.R.S., des personnes furent blessées : M. Christian Le Corre, électricien à Penhars ; M. Priestley, étudiant au Centre de formation des journalistes à Paris, venu à Quimper dans le cadre de sa formation professionnelle, et M. Allarault, technicien à Antenne-2, qui reçut un coup de matraque alors qu'il présentait sa carte de presse.

Le journaliste de la chaîne

de télévision qui l'accompagnait est d'ailleurs venu se plaindre au commissaire Gourrain, tout comme M. Dilosquer, militant du P.S.U. Sud-Finistère, qui lui dit : « Ils me sont tombés dessus à cinq, en me disant : « Dilosquer, tu vas prendre plein la gueule ». Je ne suis pas un violent. Je n'aime pas qu'on m'applique la violence à ce point ».

### Barricade ébauchée

Vers 22 h, alors que l'on attendait toujours le jugement, 2.000 manifestants environ se trouvaient massés sur la rive gauche de l'Odet, lançant des slogans et reprenant des chansons. Quelques-uns franchirent la rivière par la passerelle de Locmaria et entreprirent de monter une barricade en utilisant des pavés à la hauteur du Cap-Horn, un peu plus loin que le palais de justice.

Les forces de police dégagèrent alors les lieux en utilisant le canon à eau, les grenades lacrymogènes qui furent éga-

lement lancées sur l'autre rive où un responsable en appelait au calme. Appel au calme qui ne devait pas empêcher de se poursuivre affrontements et grenadages ponctués parfois par le bruit des grenades offensives.

Du côté des C.R.S. on signalait également deux blessés atteints aux jambes par des pavés.

Enfin à signaler le véhicule d'un journaliste garé sur le quai de l'Odet et sérieusement endommagé.

● Le président national du syndicat des journalistes C.F.D.T. a adressé un télégramme au ministre de la Justice et au préfet du Finistère, dénonçant les violences policières à l'égard de la population et des journalistes.

# la brigade d'intervention urbaine de quimper

EXTRAIT DU TENOIGNAGE de C. SALMON sur MANIFESTATION DU 6 MARS  
A QUIMPER

Ns avons reculé devant une charge et sommes  
allé eue vos. A ce moment ns avons vu les 3 camionnettes  
du Corps de Police Urbain. Elles sont arrivées très vite  
et ont stoppé à notre hauteur ns bloquant sur le trottoir.  
Certains sont partis en courant eue vos et d'autres vers  
les quais. Une trentaine de CRS en tout ns ont  
poursuivis. J'ai rebouché sur les quais et je fus  
matraqué à terre a plusieurs reprises. sur la nuque  
surtout.

Ns les avons vu insulter et basculer un voisin  
qui est paralytique, et le traiter de "debile".  
Celui ci ne pouvait pas avancer vite et ds l'ord on dit  
de rentrer chez lui, en le basculant un peu.

Je dois aussi signaler que pendant l'après midi  
qui a précédé la manif. les "CRS" qui étaient  
ds les camionnettes ont a plusieurs reprises acheté  
de l'alcool ds une échoppe des halles.

GINETTE TOULGOAT et MARTINE FEVRIER

2) Un camion de police a bloqué le bout de la rue, une dizaine - ou plus - de gens habillés comme des CRS (nous ignorions alors qu'il s'agissait de la police urbaine de Quimper) en sont descendus, matraque au poing et ont commencé à pourchasser les quelques manifestants qui se trouvaient dans cette rue... non sans leur lancer des délicates insultes du style "COUCU". Nous avons vu deux flics coincer un manifestant contre un mur et le matraquer violemment au ventre et à la tête. Les hurlements du gars nous ont fait vraiment mal au ventre. Nous avons aussi finalement à quitter l'immeuble pour nous retrouver dans la rue Amiral Ronarch où les mêmes scènes de violence se répétaient.

QUIMPER - 17 MARS 1980

EXTRAITS DU TÉMOIGNAGE DE THÉRÈSE DOLLÉ

Alors que ces manifestants étaient près  
entre deux groupes de CRS, trois fourgonnettes  
du CORPS URBAIN, (bleues-marron et blanches, marquées  
POLICE) se sont mises à les pousser en  
roulant à vive allure, et montant même  
sur les trottoirs -

Ceci a provoqué des mouvements de  
panique au cours desquels j'ai vu une dame  
tomber contre un mur -

EXTRAITS DU TÉMOIGNAGE DE MARTINE FEVRIER ET GINETTE TOULGOAT

Sur le pont - Des camions de police circulaient  
dans la rue, toutes sirènes hurlantes et à  
une vitesse folle. Une vieille dame qui passait  
par là a dit " Mais c'est la guerre..."  
En effet, la tension qui régnait alors  
était vraiment insupportable. Les CRS  
ont chargé - Nous nous sommes alors

EXTRAIT DU TEMOIGNAGE DE JEAN JACQUES PIEDAGNIEL

"...C'est sous ce fameux porche que je me suis fait tabasser de façon indescriptible. Ces "bons" flics urbains passaient dans les deux sens sous ce porche, de la cour des garages vers la rue et de la rue vers la cour. Me trouvant donc sous ce porche, à chaque passage d'une de ces élites je recevais quelques "bons" coups de matraque. Je suis resté debout aussi longtemps que mes forces me l'ont permis. C'est alors que complètement sonné je me suis effondré. Ces messieurs, ignorant que j'en avais mon compte, continuèrent à me frapper au sol. Non seulement à coups de matraque mais, chose plus aisée à coups de savate..."

EXTRAITS DU CERTIFICAT MEDICAL DE JEAN JACQUES PIEDAGNIEL

Etabli le 17-3-80 par le Docteur Runavot

"...et avoir constaté :

- ecchymoses avec hématome du cuir chevelu, région occipitale médiane,
- ecchymoses - de la région cervicale postérieure
  - épaule droite
  - région sacrée et coccygienne
  - cuisse gauche et surtout droite en deux trainées importantes
  - mollet droit
- oedème, hématome, impotence fonctionnelle des majeurs droits et gauche et face dorsale main droite..."

QUIMPER - 17 MARS 1980

EXTRAIT DU TEMOIGNAGE DE DOMINIQUE FLOCH

fiord. Quelque temps après alors que nous avons rejoint la rue A. Bonaville, je vis trois fourgonnettes de Police Urbaine, chargées à toute allure les manifestants, qui visiblement pris par derrière, ne s'attendaient pas à une telle charge. Les manifestants de la rue A. Bonaville furent partiellement éparpillés à la suite de cette charge de fourgonnettes. Je vis alors les policiers descendre de ces dernières et relever ce que l'on appelle les "arcades" à la hauteur d'un magasin de musique. J'étais à cinquante mètres de camionnettes. Elles-ci firent le tour par la rue Vis devec'h tout en défilant de barricade et rechargèrent à plusieurs reprises les manifestants. Entre ces diverses char-

EXTRAITS DE  
L'INTERVIEW DU  
COMMISSAIRE  
MORINAUX A  
OUEST-FRANCE  
LE 25 MARS

O.F. - Pour la première fois à Quimper on a utilisé des agents du corps urbain pour traquer le manifestant dans le centre-ville. N'est-ce pas dévoyer leur mission traditionnelle et entacher ainsi leur image de marque ? On a dit qu'à cette occasion certains de vos hommes s'étaient défilés...

M. MORINAUX. - La mission de maintien de l'ordre fait partie des missions des polices urbaines. De tous temps, celles-ci ont participé à ce type de service. Ce qui est nouveau dans les trois ou quatre dernières manifestations quimpéroises, c'est qu'on a vu dans une présentation inhabituelle certains équipages des polices urbaines qui sont dotés maintenant, à ma demande, d'un uniforme de protection ignifugé, anti-coups, semblable à celui des C.R.S. Ces unités existent dans les grands centres urbains sous le nom

de section ou de compagnie d'intervention. Autant dire que la mission, avant ou après la dotation de cet uniforme, est exactement la même. Il s'agit simplement d'une présentation visuelle des gardiens de la paix. Le fait que le corps urbain soit employé dans ce genre de mission ne doit gêner ni les fonctionnaires de police ni les gens de Quimper. D'autant plus que l'intervention a eu lieu dans un contexte où très peu de Quimpérois étaient mêlés. Quand bien même il y en aurait eu, ce n'étaient certainement pas des gens qui se souciaient des qualités relationnelles entre la police et le public. Par contre, les Quimpérois doivent logiquement apprécier ces interventions de police urbaine comme étant conformes à ce qu'ils attendent de fonctionnaires chargés de leur sécurité. A tout prendre, il me semble préférable d'employer des gens du secteur local avec un équipement léger, au moins pour ce genre de travail, que des unités plus lourdement constituées qui viennent de l'extérieur. »

O.F. - Plusieurs lecteurs ont déploré les « ratonnades » du centre-ville lundi soir. Le terme vous semble-t-il excessif ?

M. MORINAUX. - Totalement excessif. Je suppose que ces gens n'ont jamais vu de « ratonnades ». Par contre, j'ai souvenir d'avoir vu des gardiens de la paix poursuivre des gens qui se sont débarrassés de cocktails molotov dans les minutes qui ont suivi.

# grenades au bromacétate d'éthyle

1<sup>er</sup> avril 1980

LE MATIN

L'ÉVÉNEMENT

## Plogoff : les étranges grenades des forces de l'ordre

Deux manifestants ont de graves lésions aux yeux. Des témoins accusent : à cause d'un liquide employé par les policiers. « Nous avons utilisé des grenades lacrymogènes classiques », répondent-ils

L'affaire de Plogoff n'en finit plus d'avoir des retombées. C'est désormais sur le maintien de l'ordre que s'est déplacé le débat. Le 17 mars, en effet, à l'occasion du jugement en flagrant délit des neuf personnes interpellées dans le cap Sizun pendant l'enquête d'utilité publique pour l'installation d'une centrale nucléaire, de sévères accrochages avaient opposé à Quimper une partie des manifestants et les forces chargées de maintenir l'ordre, faisant plusieurs blessés plus ou moins légers, de part et d'autre.

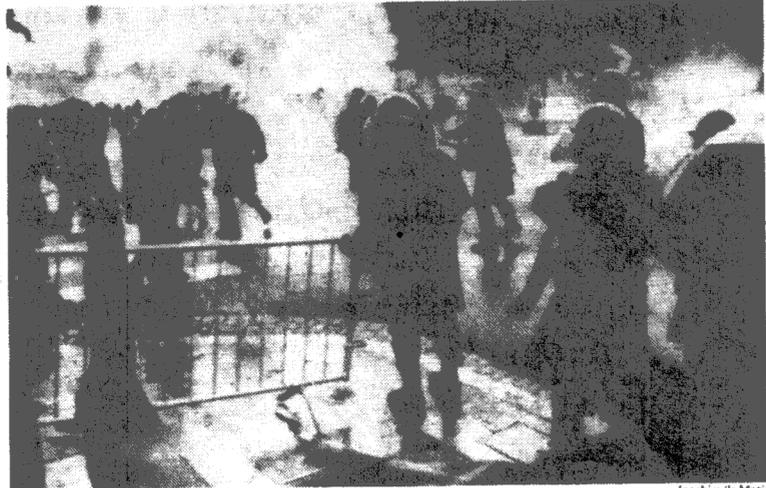
Quelques jours plus tard, on apprenait pourtant que deux personnes étaient hospitalisées, respectivement à Quimper et à Morlaix, pour lésions graves aux yeux. D'où la polémique : quelle genre de grenades les forces de l'ordre ont-elles employé ?

De notre correspondant à Quimper

**J**EAN-MICHEL MANAC'H est maître auxiliaire, et Luc Pétident stagiaire en centre de formation professionnelle des adultes. Le premier, qui a porté plainte, a regagné son domicile quimérois samedi, apparemment très marqué physiquement et moralement. Bien qu'il ait gardé les yeux bandés durant huit jours après que les médecins eurent constaté « une ulcération bilatérale de la cornée » et « un bronchospasme de type asthmatique », il va toujours très mal et garde les paupières rouges et enflées, derrière des lunettes noires. Quant à Luc Pétident, dont la mère a également décidé de porter plainte, il a dû être transféré à Brest. Alors qu'auparavant sa vision était parfaite, il ne conservait, dans le milieu de la semaine dernière, que deux dixièmes à l'œil gauche et moins de un vingtième à l'œil droit. Dans l'un et l'autre cas, les médecins restent réservés sur les chances de récupération.

Ces blessures, ainsi que plusieurs autres témoignages, ont déclenché une polémique sur le type de grenades utilisées à Quimper le 17 mars. Le 25 mars, dans une longue interview à *Ouest-France*, le commissaire Morinaux, directeur des polices urbaines du Finistère, déclarait à propos de Jean-Michel Manac'h : « J'affirme qu'il ne peut avoir été blessé par un liquide corrosif venant d'une grenade quelconque. Aucune de celles employées à Quimper, ce jour-là, n'était de ce type. Mieux, je pense qu'il n'y en a pas en dotation dans les forces de maintien de l'ordre. »

Aujourd'hui, il persiste et signe. Il assure : « Autrefois, il existait des grenades en verre dont le liquide se vaporisait au moment de l'explosion. Elles étaient lancées à la main. Mais elles ont été retirées de la circulation. » Il ajoute : « Si MM. Manac'h et Pétident ont été victimes de brûlures dont les séquelles restent à préciser, ce ne peut être dû qu'à un



Joachim/Le Matin

A Quimper, devant le palais de justice, le 17 mars : des grenades qui ont laissé des séquelles

malheureux concours de circonstances et avec des grenades lacrymogènes classiques lancées dans un contexte de contact au niveau de mini-barricades. »

Pour sa part, une institutrice témoigne : « J'ai vu une ampoule se briser au sol, libérant un liquide qui a formé deux traînées sombres sur le trottoir. Il n'y avait pas de gaz. De nombreux témoins ont assisté à la scène... Une brûlure terrible aux yeux ne permettait pas de rester plus de quelques secondes au-dessus de cette coulée. »

Avec une amie, elle a mis la gaine et le bouchon de la grenade en plastique transparent, coloré de vert orangé, dans un sac. Des débris du même genre, ainsi que les vè-

tements brûlés de Jean-Michel Manac'h, seraient actuellement, pour analyse, dans un laboratoire parisien. Un collectif de seize associations a annoncé qu'il donnera une conférence de presse dès qu'il sera en possession des résultats.

Plus grave encore : ce sont des policiers du corps urbain vêtus inhabituellement, ce 17 mars, d'un habit ignifugé et anti-coups, comme celui des CRS, qui sont accusés d'avoir jeté ces fameuses ampoules, à partir de fourgonnettes. D'où une autre polémique, se greffant sur la précédente, quant à l'utilisation de ces policiers dans des opérations de maintien de l'ordre.

Pour sa part, le secrétaire régional du Syndicat auto-

me des policiers en civil, Jacques Gosseau, a répondu, dans *Ouest-France*, au commissaire Morinaux, qui le suspectait d'arrière-pensées : « Elles sont tellement évidentes que je me fais un plaisir de les dévoiler. Non, les inspecteurs et enquêteurs n'acceptent plus que l'on fasse faire tout et n'importe quoi, n'importe comment, par n'importe qui. »

Auparavant, le même Jacques Gosseau avait noté : « Il faut que l'opinion sache que si les réservoirs de la police judiciaire sont vides, ceux des véhicules utilisés à Plogoff sont pleins... Doit-on pourchasser les malfaiteurs ou le Gaspi ? » L'ambiance n'est décidément pas à la sérénité, y compris du côté des commissariats.

Jean Théfaine

QUIMPER - 27 MARS 1980

EXTRAIT DU TEMOIGNAGE DE M<sup>me</sup> LE CALVEZ

7) Vers 10h, rue du Stipel, alors que je surveillais la vitrine du Triletage de ma fille devant laquelle les CRS s'étaient massés une grenade a éclaté avec un bruit intense à hauteur de ma tête, j'ai vu une ampoule de verre se briser à mes pieds filtrant sur le trottoir deux traînées de liquide provoquant à distance une brûlure terrible aux yeux. J'étais submergée d'éclats enflammés que j'ai respirés en sautant plusieurs fois. J'ai aussi recueilli la gaine et le bouchon plastifiés de cette grenade de couleur vert fluorescent virant à l'orange - un tampon de mousse synthétique tapissait le bouchon. la personne qui a saisi la gaine a vu ses doigts bleuir et a ressenti un engourdissement durant plusieurs jours. J'ai ramassé les débris de verre de l'ampoule et ai versé de l'eau sur les traînées à terre en pensant aux enfants et aux chiens qui emprunteraient le trottoir le lendemain tout c'était irrespirable. Pendant 4 jours j'ai eu les muqueuses du nez et de la gorge très irritées et ai ressenti une gêne respiratoire de type asthmatiforme. Les débris de l'ampoule sont encore visibles ce 2 avril à l'endroit de la chute -

Depuis ces événements je ne me sens plus chez moi à Quimper j'ai honte pour ceux qui ont organisé ce scénario de violence j'ai honte aussi de l'indifférence des gens à l'égard des jeunes gens blessés aux yeux, du mépris de certains à l'encontre de personnes allant attendre le verdict des juges, telle la réflexion d'un employé de banque à une ami Fourmantaïs: « tu ne va pas aller te frotter dans cette merde tout de même! »

Quimper le 2 Avril 80

Helène

# Le commissaire Morinaux

## en flagrant délit de mensonge

① QUEST FRANCE  
le 25 MARS

O-t. un professeur est actuellement hospitalisé à Quimper pour lésion de la cornée. Les grenades utilisées lundi étaient-elles, uniquement des lacrymogènes classiques ?

M. MORINAUX. — La presse s'est faite l'écho de l'hospitalisation d'un enseignant, paraît-il à la suite de la manifestation de lundi. L'enquête que j'ai menée ne m'en a pas apporté la preuve. D'ailleurs, l'intéressé ne s'est jamais fait connaître ; ceci étant, j'affirme qu'il ne peut avoir été blessé par un liquide corrosif venant d'une grenade quelconque. Aucune de celles employées à Quimper ce jour-là n'était de ce type. Mieux : je pense qu'il n'y en a pas en dotation dans les forces de maintien de l'ordre.

② QUEST FRANCE  
le 2 AVRIL

Hier, contacté à nouveau par téléphone, tout en maintenant ses propos antérieurs, il précise : « Autrefois existaient des grenades de verre dont le liquide se vaporisait lorsque ça explosait. Elles ont été retirées de la circulation ».

Il reconnaît pourtant implicitement qu'elles n'ont pas complètement disparu puisqu'il relève qu'il y en a encore « en dotation de dernier recours ». Y aurait-il eu éventuellement erreur dans l'emploi d'un fond de stock ? Le commissaire Morinaux écarte d'emblée l'hypothèse : « Je suis particulièrement comptable du matériel utilisé ». En conclusion, il note : « Si MM. Manac'h et Petitont ont été victimes de brûlures dont les séquelles restent à préciser, ce ne peut être dû qu'à un malheureux concours de circonstance et avec des lacrymogènes classiques lancées dans un contexte de contact, au niveau des mini-barricades ».

③ LE MONDE le 2 AVRIL

### A Quimper

## Des gaz lacrymogènes « à effet persistant » ont été utilisés par la police

### Un manifestant blessé dépose une plainte

Depuis le 17 mars, jour où se sont produits à Quimper (Finistère) les incidents lors du procès de neuf militants antinucléaires, deux jeunes gens, MM. Luc Petitdent, vingt-deux ans, originaire de Dijon, stagiaire au centre de formation professionnelle des adultes de Morlaix, et Jean-Michel Manac'h, enseignant à Quimper, souffrent de troubles de la vue. M. Petitdent a été soigné jusqu'au vendredi 28 mars à l'hôpital de Brest et M. Manac'h à la clinique du Sacré-Cœur à Quimper jusqu'au samedi 29 mars. Ils affirment avoir été victimes de grenades lacrymogènes contenant du bromacétate d'éthyle, nous signalent notre correspondant à Quimper.

M. Manac'h, qui a gardé les yeux bandés pendant une semaine et craint de perdre partiellement la vue après une « ulcération bilatérale de la cornée », dit avoir reçu dans les pieds, rue de l'Amiral-Ronarc'h, une grenade jetée d'un véhicule des forces de l'ordre. Il a déclaré avoir été recouvert de petits cristaux et avoir pleuré pendant plusieurs heures. Un témoin des événements, Mme Michèle Le Calvez, de Quimper, a indiqué que les projectiles incriminés contenaient « une ampoule de produit liquide ». M. Michel Manac'h a porté plainte contre X... auprès du procureur de la République, et le SGEN-C.F.D.T., syndicat auquel il appartient, a ouvert une enquête. Un laboratoire de Paris a été chargé d'analyser les taches brunâtres relevées sur les vêtements de M. Manac'h. Selon ce dernier, le bromacétate d'éthyle est d'une terrible efficacité. Il ne dégage aucune fumée et est actif pendant plusieurs heures. D'autre part, il irrite fortement les bronches et M. Manac'h a souffert d'un « bronchospasme de type asthmatique ».

Le commissaire Loïc Morineau, directeur départemental des polices urbaines du Finistère, dans une interview accordée à *Quest-*

*France*, a déclaré, à propos de M. Manac'h : « J'affirme qu'il ne peut avoir été blessé par un liquide corrosif venant d'une grenade quelconque, aucune de celles employées à Quimper ce jour-là n'étant de ce type. » « Mieux, a-t-il ajouté, je pense qu'il n'y en a pas dans les forces de maintien de l'ordre. »

Pourtant, contrairement à ce qu'affirme le commissaire Morineau, des grenades au bromacétate d'éthyle ont bien été utilisées à Quimper. Selon le ministère de l'Intérieur, dix d'entre elles auraient été lancées. Ces grenades, dites « à effet persistant », contiennent dans un corps en plastique une enveloppe de verre contenant à l'état liquide du bromacétate d'éthyle. Le verre éclate au moment de l'explosion et l'acétate d'éthyle, répandu, se transforme en un gaz incolore dont l'efficacité peut durer jusqu'à quatre heures. On indique que ce type de grenade est utilisé pour « neutraliser une zone » et qu'il ne présente pas de danger, sauf si, par accident, les muqueuses sont aspergées par le liquide, « ce qui peut provoquer de légères brûlures ».

En plus de grenades « à effet persistant » il existe deux autres types de grenades dites « à effet fugace ». Tout d'abord, la grenade au C-B, dite criquet, qui contient de l'ortho-chlorobenzal-malonitrile. Certaines sont concentrées à 1,5 % (2,4 grammes) et d'autres à 7 % (10 grammes). Les GEI, enfin (grenades à effet instantané), dont la concentration en ortho-chlorobenzal-malonitrile est de 7 %, mais dont le bouchon allumeur est à effet détonant et provoque un souffle. C'est pour cette raison qu'on les confond souvent avec les grenades offensives.

Au ministère de l'Intérieur on précise qu'au total cent vingt et une grenades ont été tirées lors des événements de Quimper, dont dix concentrées à 1,5 %, cent une à 7 % et dix au bromacétate d'éthyle.

Témoignage

Déjà en 1968 et 1976...

# Les grenades *Ouest-France* au bromacétate : une vieille et dangereuse histoire

*QUIMPER. — Les grenades lacrymogènes utilisées à Quimper contenaient du bromacétate d'éthyle. Le ministre de l'Intérieur l'a reconnu, faute de pouvoir le nier plus longtemps. Mais il ne fait aucun doute qu'il lui coûte de devoir admettre qu'on utilise dans les services de police un produit dont la toxicité a été maintes fois dénoncée, aussi bien par les milieux médicaux que par des groupements divers.*

*C'est en 68 surtout que les dégâts de ce type de grenades furent mis en évidence. Sur des centaines de brûlés plus ou moins graves, des dizaines perdirent tout ou partie importante de leur vue. Dès cette époque l'académie de médecine demanda à nos gouvernants de retirer de la circulation un engin qui relève plus de l'arme de guerre que de la panoplie du maintien de l'ordre. Or, l'engin continue à servir en dépit de toutes les recommandations. L'ampoule de verre est maintenant gainée, mais la base du produit (une essence de brome) reste la même, avec tous ses dangers et ils sont énormes.*

*Dans les milieux médicaux on estime que le bromacétate d'éthyle est le produit le plus nocif que l'on connaisse pour les muqueuses et surtout pour les yeux.*

*Outre les brûlures immédiates qui peuvent être du deuxième degré, il cause une destruction profonde des tissus qui se détériorent de proche en proche pendant des mois. Sur les yeux, les dégâts peuvent aller malheureusement jusqu'à la nécrose et la cécité. Voici ce qu'écrivait récemment dans la revue «Revoir» une spécialiste de ce problème, membre de l'équipe médicale de la fondation ophtalmologie Rothschild, le Dr Dominique Burin : «Les brûlures chimiques sont des accidents de plus en plus fréquents puisqu'on considère qu'elles représentent 25% des urgences reçues dans les services d'ophtalmologie.*

*« D'emblée il faut insister sur le fait que les lésions produites risquent d'être très graves et qu'en cas d'accident de ce type, il y a un geste fondamental à effectuer à la portée de tous : il*

*faut laver les yeux sous l'eau en les gardant grand ouverts et ceci, le plus longtemps possible, de façon à diluer au maximum le toxique.*

*« Ce sont les premières minutes qui comptent et ce n'est qu'ensuite seulement qu'il faut transporter le blessé en milieu hospitalier. En effet, les produits chimiques sont d'autant plus toxiques qu'ils sont plus concentrés et que la durée de contact avec l'œil a été plus longue.*

*« On peut différencier ces produits en acides et alcalins. Les acides donnent des lésions maximales d'emblée, mais stables alors que les alcalins sont bien plus redoutables car ils provoquent des lésions qui continuent à évoluer pendant des semaines, voire des mois.*

*« Ces substances chimiques ne peuvent traverser complètement cette barrière naturelle qu'est la cornée, que si elles sont solubles à la fois dans l'eau et dans les graisses. Les dégâts intraoculaires peuvent être alors considérables. Parmi ces produits particulièrement nocifs on peut citer les liquides lacrymogènes, les vésicants, l'ammoniaque. »*

*En dépit des mises en garde de l'académie et de nombreux élus, les polices urbaines sont toujours détentrices de ces engins très dangereux et les utilisent.*

*Dans les affrontements de ces dernières semaines à Plogoff et à Quimper ont été utilisées plusieurs centaines de grenades lacrymogène classiques qui, somme toute, n'ont apparemment fait que quelques blessés légers. A Quimper, pour dix grenades au bromacétate d'éthyle on a enregistré deux victimes gravement touchées. Est-il preuve plus frappante ?*

*Michel BOUGEARD*

*Celui qui écrit ces lignes sait de quoi il parle puisqu'il fut lui-même victime d'une grenade de ce genre, alors qu'il était en service comme journaliste à La Roche-sur-Yon, en janvier 1976. Bilan : un œil perdu, en dépit de neuf interventions chirurgicales pratiquées dans les services parisiens les plus spécialisés.*

## Les doigts engourdis pendant plusieurs jours

Mme Joséphine Guezingar, habitant Le Dreff en Plogoff, nous écrit : « après les démentis officiels que j'ai lu dans la presse, je tiens sur l'honneur à confirmer le témoignage de Mme Le Calvez, de Quimper, au sujet de l'utilisation par les forces de l'ordre de 17 mars de grenades contenant du liquide corrosif.

Alors que je me trouvais rue du Styvel, j'ai esquivé les éclats enflammés d'une grenade particulièrement bruyante et j'ai vu se casser sur le trottoir une ampoule de verre laissant échapper un liquide qui provoquait même à distance une brûlure intense des yeux. Au contact de la gaine plastifiée et de la mousse de

cette grenade, mes doigts ont bleui et ont été engourdis plusieurs jours. J'ai ressenti par la suite des troubles respiratoires, des troubles de la vue et de violents maux de tête. Devant la gravité et l'importance de cette affaire, je me devais de porter le témoignage de ces faits ».

# fichage anthropométrique... ... controles

OF. 23.2.80.  
L'institutrice maltraitée à  
Quimper porte plainte

**MARIE-LAURENCE PHILIPONNEAU**, 21 ans, institutrice, interpellée mardi devant le palais de justice de Quimper, a raconté, à Rennes, où son père est adjoint au maire, qu'après le contrôle d'identité on avait voulu la photographier contre son gré : « Cette procédure est illégale, a-t-elle dit et redit au commissariat. Enervé, le commissaire m'empoigne, me projette contre le mur devant les spots. Il me force à m'agenouiller en me tordant les bras. La photo est prise. Il me relève, me sort de la salle par les cheveux... »

Dehors, Mlle Philipponneau s'évanouit. Les C.R.S. appellent les sapeurs-pompiers. Elle restera évanouie une demi-heure sur le sol de la cour avant de recevoir les premiers soins des sapeurs-pompiers. A l'hôpital, elle devait rester 24 heures mais, après avoir obtenu un certificat constatant qu'elle souffrait de douleurs dorsales et d'oppression respiratoire, elle quitte les lieux contre avis médical.

M. Michel Philipponneau déclarait jeudi soir qu'une plainte de sa fille avait été envoyée au parquet de Quimper.

**DEUX MILITANTS DE LA LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE** ont hier à Quimper été interpellés et conduits au commissariat de police pour vérification d'identité. Ils distribuaient rue Jean Jaurès des tracts demandant le départ des gendarmes mobiles du Cap. La ligue communiste révolutionnaire a protesté. 45.2.80

## Une jeune femme porte plainte pour brutalités policières

Interpellée en compagnie de six amis, le mardi 19 février, par la police urbaine de Quimper (Finistère), Mlle Marie-Laurence Philipponneau, institutrice, âgée de vingt et un ans, a porté plainte contre X, le jeudi 21 février, pour « voies de fait ». Mlle Philipponneau affirme avoir subi des brutalités de la part des policiers du commissariat de Quimper. D'autre part, M. Michel Philipponneau, père de la jeune femme, premier adjoint (P.S.) du maire de Rennes, conseiller général d'Ille-et-Vilaine et conseiller régional de Bretagne, a demandé au préfet du Finistère l'ouverture d'une enquête.

Le mardi 19 février, Mlle Philipponneau se rend, en compagnie de six amis, au palais de justice de Quimper où un mineur, appréhendé la veille à Plogoff et trouvé en possession d'un lance-pierres, doit être présenté au juge des enfants. Sur les quais de l'Odéa, à proximité du tribunal, les sept jeunes gens sont interpellés par des gardiens de la paix pour un contrôle d'identité. On les conduit dans la cour du palais de justice, où stationne un car de police dans lequel ils sont invités à monter. On commence par les fouiller méthodiquement : le carnet d'adresses de l'une des personnes est subtilisé.

Ces « formalités » terminées, on les conduit, à bord d'un autre véhicule, au commissariat de police. Après une nouvelle séance de fouille et l'établissement de fiches de renseignements, on les prie de se soumettre à une séance de photographie. Les jeunes gens refusent, déclarant aux policiers qu'ils estiment cette pratique parfaitement illégale. Pourtant, ils devront poser à tour de rôle devant l'objectif. Sauf Mlle Philipponneau, qui est la dernière et s'entête à ne pas céder. C'est alors, selon ses déclarations, qu'un policier lui tord le bras, la contraignant brutalement à se plaquer au mur, face à l'appareil, le temps d'un instantané. Après quoi, il la conduit en la tirant par les cheveux hors du studio. Revenue dans la cour du commissariat, où ses camarades sont toujours retenus par les policiers, Mlle Philipponneau, qui porte en permanence une prothèse à la colonne vertébrale, s'évanouit. Elle reste allongée sur le sol, tandis que ses compagnons réclament un médecin.

Finalement, les sapeurs-pompiers vont la conduire, après de longues minutes — une demi-heure selon elle, dix minutes selon la police — à l'hôpital Laennec, là maintenant sous oxygène durant son transfert, car elle éprouve du mal à respirer. Le certificat médical établi par l'hôpital fera état de « douleur

dorsales et d'oppressions respiratoires ».

M. Loïc Morinaux, directeur départemental des polices urbaines du Finistère, nous a indiqué que Mlle Philipponneau se refusant à se soumettre aux opérations de photographie, il avait fallu « l'y contraindre par la force, mais qu'il n'y a pas eu de brutalités ».

Quant à la pratique même de la photo, M. Morinaux la justifie en s'appuyant sur le code de procédure pénale, qui prévoit que, dans le cadre de recherches judiciaires, ce moyen peut être légalement utilisé (1). Or, pour le directeur départemental des polices urbaines, la vérification d'identité à laquelle ont été invités à se soumettre les intéressés fait suite à l'enquête relative aux récents incidents survenus à Plogoff. M. Morinaux nous a précisé à ce sujet que les photographies des sept personnes interpellées avaient été aussitôt transmises à la gendarmerie nationale, aux fins d'identification éventuelle de manifestants.

J.-M. D.-S.

(1) L'article 61 du code de procédure indique que : « Toute personne dont il apparaît nécessaire au cours de recherches judiciaires, d'établir ou vérifier l'identité doit, à la demande de l'officier de police judiciaire ou de l'un des agents de police judiciaire énumérés à l'article 20, se prêter aux opérations qu'exige cette mesure. »

## PARAS

La fille de l'adjoint au maire de Rennes brutalisée  
par la police *Libération 23.8.80.*

# Plogoff: la gaffe du commissaire Morineau

De notre correspondant

**L**a pression policière s'intensifie à Plogoff où le nombre de gendarmes, vendredi soir, a dépassé tout ce que les habitants avaient pu voir depuis trois semaines. Les forces de police « habituelles » viennent en effet d'être renforcées par un escadron de gendarmes parachutistes arrivés de Mont-de-Marsan et qui n'ont pas

donné l'impression d'être venus seulement pour admirer la pointe du Raz... Equipés de masques à gaz, se mettant en place en première ligne, face aux centaines de manifestants, en scandant des chants guerriers, ils ont chargé dès le jet d'un premier cocktail Molotov. Ils se sont ensuite déployés dans les champs, pour chercher, sans y parvenir, à arrêter des opposants et se sont finalement repliés peu après 17h en protégeant

leur départ par le tir de dizaines de grenades.

Mais un autre événement était venu auparavant relancer l'émotion. On a en effet appris jeudi soir à Rennes, où elle a tenu une conférence de presse, qu'une jeune femme interpellée mardi à Quimper (*Libé* du 20) a décidé de porter plainte pour « violence et voie de faits » auprès du procureur de la République de Quimper en raison des brutalités subies lors de son arrestation. Marie-Laurence Philiponeau, 21 ans, institutrice dans les Côtes-du-Nord, avait décidé à la demande du comité de défense de Plogoff, de venir apporter son soutien, en compagnie de six autres jeunes, aux manifestants de seize ans arrêtés la veille et qui étaient entendus par le juge des enfants. Passant vers 10 heures avec ses amis devant le palais de justice, elle était interpellée avec eux et conduite au commissariat par des agents de ville dirigés par le commissaire Morineau, directeur des polices urbaines du Finistère. Alors que le commissaire et les agents avaient déjà, malgré leur opposition, contraint ses amis à poser devant un photographe pour un fichage anthropométrique, Marie-Laurence refusait énergiquement de se laisser faire. Elle raconte que le commissaire lui a alors dit : « Si t'es pas tranquille, je t'envoie les CRS pour qu'on rigole un peu ». Elle ajoute : « Il m'a empoignée, m'a projetée contre un mur, m'a forcée à m'agenouiller pour la photo, puis m'a relevée en me tirant par les cheveux et m'a sortie de la pièce ».

Descendue dans la cour du commissariat, la jeune femme s'évanouit : de santé fragile, portant une prothèse à la colonne vertébrale, elle n'a pas supporté les brutalités... Ce n'est qu'après qu'elle fut restée une demi-heure inanimée dans la cour, que les policiers ont enfin accepté d'appeler les pompiers qui l'ont conduite à l'hôpital Laënnec. Admise à midi, elle est sortie malgré l'avis des médecins à 16 heures avec un certificat médical faisant état de « douleurs dorsales et d'oppression respiratoire ».

Cette affaire fait grand bruit en Bretagne et en particulier à Rennes, où le père de Marie-Laurence, Michel Philiponeau, est un politicien très en vue et l'un des principaux animateurs du parti socialiste. Adjoint au maire de Rennes, président du district urbain, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, et conseiller régional, il n'a pas apprécié outre mesure les traitements que sa fille a subi et a demandé l'ouverture d'une enquête au préfet du Finistère.

Quant au commissaire Morineau, bien connu de tous les Quimperois pour sa conception particulièrement répressive du maintien de l'ordre, et qui a pour cette raison gagné le surnom de « Sheriff », il a tranquillement reconnu devant des journalistes que, puisque la jeune femme refusait le fichage anthropométrique « elle y avait été contrainte par la force ».

Yann KERMOR

## Un conseiller municipal *oF.3.4.80* de Saint-Yvi interpelé puis relâché

L'autre soir le conseil municipal de Saint-Yvi décidait de ne plus assurer le ramassage des ordures ménagères du camp des C.R.S. stationnés dans le village-vacances des P.T.T. du bois de Pleuven.

La consigne était aussitôt appliquée par le personnel communal qu'accompagnait un conseiller municipal M. Gouriou.

Les policiers ont alors interpellé M. Gouriou, qu'ils ont interrogé dans les bureaux de la gendarmerie, puis relâché un peu plus tard. Une intervention de la préfecture près du maire aurait été faite.

# Quimper : l'utilisation du «flagrant délit permanent» en question

*Toute personne interpellée doit-elle se soumettre le matin 23.2.80. à la photo anthropométrique ?*

Mardi, à Quimper, sept jeunes gens étaient interpellés pour un contrôle d'identité, puis conduits au commissariat de police (le *Matin* d'hier, notre édition de Paris). Là, malgré leur refus, ils furent contraints de se soumettre à la photo anthropométrique. De façon fort peu amène, semble-t-il : Marie-Laurence Phliponneau, une jeune institutrice, a porté plainte mercredi contre X pour voies de fait.

Après avoir été photographiée de force, la jeune fille, qui porte une prothèse à la colonne vertébrale, s'évanouit. Elle dut être conduite par les sapeurs-pompiers à l'hôpital Laennec de Quimper, maintenue sous oxygène durant le transfert. Selon le certificat médical, Marie-Laurence Phliponneau souffre de « douleurs dorsales et d'oppressions respiratoires ».

Au-delà des violences, une autre question se pose : dans quelle mesure le passage à la photo anthropométrique est-il légal dans le cadre d'une simple interpellation ?

**L**OIC MORINAUX, directeur des polices urbaines du Finistère, se réfère, pour justifier la pratique de la photo, à l'article 61 du Code de procédure pénale (ordonnance de 1961). Cet article, qui reprend pratiquement mot pour mot un texte paru sous Pétain, le 27 novembre 1943, indique que

« toute personne dont il apparaît nécessaire au cours de recherches judiciaires d'établir ou de vérifier l'identité doit, à la demande de l'officier de police judiciaire, se prêter aux opérations qu'exige cette mesure ». La photo anthropométrique, par exemple...

Selon ce texte, la procédure

n'est applicable que dans le cas de « recherches judiciaires ». Donc, dans le cas soit d'une procédure de flagrant délit, soit sur mandat du juge d'instruction ou ordre du procureur de la République. Etait-ce le cas, le 19 février, à Quimper ? Oui, répond encore Loic Morinaux. Pour lui, les événements qui se déroulent actuellement à Plogoff (affrontements entre les forces de l'ordre et les opposants à la centrale nucléaire) entraînent dans cette ville une situation de flagrant délit permanent. Or, mardi, Marie-Laurence Phliponneau et ses camarades se rendaient au procès d'un jeune garçon mineur, arrêté la veille à Plogoff, porteur d'un lance-pierres. « Je suis en droit, estime le commissaire, d'établir une relation entre les événements de Plogoff et les jeunes gens qui se rendaient à ce procès. » Selon lui, la procédure de flagrant délit est établie. C.Q.F.D.

Etant donné qu'il se commet au moins un crime ou

délit flagrant par jour, dans tout département, faut-il en conclure que n'importe qui doit, à n'importe quel moment, se soumettre à la photo anthropométrique, ou à toute autre « opération » prévue par l'article 61 ?

Au ministère de l'Intérieur, personne hier n'était capable de donner sur ce point une réponse précise. Pas plus qu'au ministère de la Justice, où l'on fait toutefois remarquer que « le climat de délit qui règne actuellement à Plogoff peut éventuellement justifier des recherches d'identité ».

Selon un avocat, cet « état de flagrant délit permanent » est « une notion pseudo-juridique » inventée récemment, lors de l'affaire Empain. Un problème similaire s'était en effet posé à cette époque, quand un éducateur avait refusé de laisser fouiller son coffre, lors d'un barrage mis en place pour rechercher les ravisseurs du baron Empain. L'éducateur avait été condamné...  
B. K.

## 24.7.78 OF Une vingtaine de militants bretons interpellés durant le défilé

QUIMPER. — Le début du défilé des grandes fêtes de Cornouaille a été marqué dimanche matin par quelques incidents. En effet, une vingtaine de membres du « Comité breton anti-répression de Cornouaille », (soutenu par la section P.S.U. - Bretagne, Skol an Emsav, Humanité Rouge, la Ligue communiste révolutionnaire et le Collectif anarchiste), ont distribué aux spectateurs un tract protestant contre « la violence de l'Etat Français contre la Bretagne ». Les militants porteurs de ces tracts ont été très rapidement interpellés par les forces de police, nombreuses tout au long du défilé.

Leur garde à vue a duré trois heures au commissariat, le temps pour la police de faire passer les interpellés au service anthropométrique. Cinq personnes ont d'ailleurs refusé de se soumettre à ces formalités policières, peu courantes il est vrai pour une simple distribution de tracts. Au

cours des interpellations, signalements que quelques accrochages ont eu lieu, notamment près de la cathédrale de Quimper, avec les C.R.S., certains militants refusant de monter dans les voitures de police, estimant « que le fait de distribuer des tracts ne constituait pas un délit et qu'après avoir décliné notre identité, nous n'avions pas à être conduits au poste de police ».

Consulté à ce sujet, le commissaire Morineau tient à préciser que ces interpellations sont tout à fait légales. Dans le cadre d'un texte de loi datant du 27 novembre 1943 (sous le gouvernement de Vichy), partiellement abrogé depuis mais qui donne le droit à un commissaire de police de procéder à ces interpellations et vérifications quand il estime que l'action menée, même à travers de simples tracts, est contraire à la Constitution française, « comme le contenu de celui distribué m'a donné à juger ».

## Un manifestant présenté ce matin au procureur de la République

Les organisations que nous avons citées plus haut se sont réunies dans l'après-midi de dimanche. Elles ont protesté « contre l'illégalité des interpellations, du fichage et prise de photo anthropométrique des 23 interpellés,

de la garde à vue non justifiée de l'un d'eux.

En ce qui concerne la garde à vue, le jeune homme, Rivalin, sera présenté ce matin au procureur de la République pour outrages à agent de la force publique.

# quelle justice ?

S'il est un fait important qui apparut au cours des premiers mois de cette année 1980, ce fut l'utilisation par la police, la justice, le pouvoir d'un arsenal législatif le plus répressif qui soit.

Non content d'user et d'abuser de textes déjà très discutables, au plan des droits de la défense et du respect de la liberté des individus, le Parquet de Quimper, suivi par les différents juges et responsables de "l'ordre", a fait appliquer ces lois dans des cas où rien ne justifiait leur emploi, si tant est que celui-ci soit justifiable. Par un rappel rapide, on se rendra compte que la panoplie des textes répressifs, en vigueur en France, a servi lors des "affaires" liées à la lutte des populations de Plogoff et du Cap, contre l'installation de la centrale.

-- La présentation devant le tribunal des Flagrants Délits de Quimper d'Eugène Coquet, du jeune manifestant de Rosporden, de Clet-Ansquer, des 8 interpellés du 28 février, ... est le fait du Procureur de la République de Quimper, soucieux de nuire au droit des inculpés à préparer efficacement leur défense, désireux de les juger à la sauvette et de les condamner lourdement. Ce type de procédure, parce qu'il ne permet aucun contrôle de la garde à vue, favorise la multiplication des brutalités, commises en toute impunité par des gendarmes-mobiles, à l'encontre de Clet-Ansquer et d'Eugène Coquet.

-- L'application de l'article 314 de la loi du 8 juin 1970, dite "loi anti-casseur" a été systématiquement requise par le procureur contre tous les inculpés. Ce n'est pas un hasard si le parquet a encore choisi le premier alinéa de cette loi scélérate, à savoir la partie la plus répressive, la plus dangereuse de ce texte appliqué en ces temps de vichysme renaissant envers tous les militants ouvriers, paysans, anti-nucléaires en Bretagne. En considérant le premier alinéa de la loi comme le plus approprié aux manifestants de Plogoff, le Procureur Constant en a délibérément fait des otages, des "condamnés pour l'exemple". Dès lors, il s'avérait inutile de prouver que les inculpés aient ou non jeté des pierres, détenu une fronde, leur seule présence au rassemblement de Plogoff suffisait à en faire des coupables aux yeux de la justice bottée et sanglée. Comme il ne suffisait pas de joindre le flagrant délit et la loi anti-casseur, on a pu assister les 6 et 17 mars à de bien étranges parodies de justice : gendarmes-mobiles, témoins de l'accusation, se concertant, utilisant des notes, reconnaissant le peu de valeur des pièces à conviction saisies... Malgré cela, malgré l'évidente innocence des inculpés, la Cour condamne !. Puis, pour faire bonne mesure, arguant un prétendu outrage à magistrat commis par Yann Cheucq, avocat des inculpés, le Procureur le fait inculper et condamner en flagrant délit à dix jours de suspension pour manquement au serment. Ceci constitue un véritable délit d'audience et met en danger la liberté de la défense en ce qu'il ne permet plus à un avocat d'user de tous les arguments nécessaires à la défense de son client, sous peine de se voir suspendre.

-- Dans le cadre de "l'affaire Phlipponneau", on atteint le comble d'aberration juridique, accompagnée de violences intolérables exercées par un haut fonctionnaire de police. Le commissaire Morineau a estimé que les événements de Plogoff justifiaient l'utilisation d'une procédure de flagrant délit pour interpeler, contrôler l'identité et fichier anthropométriquement des personnes présentes devant le Palais de Justice de Quimper le 19 février.

Quelques questions : être devant un Palais de Justice constitue-t-il un délit ? Se trouver à Quimper pendant que Plogoff se bat contre l'occupation policières est-il un élément constitutif du flagrant délit de participation à une action menée par les manifestants du Cap ? Les fichages anthropométriques, illégaux dans le cadre d'un simple contrôle d'identité, ne sont-ils pas destinés aux dossiers de police incomplets, ne serviront-ils pas à repérer les cibles pour les exactions futures ( Lanig Le Dilsquer, Jean-Michel Manac'h ) ? La référence par Morineau à la loi pétainiste de novembre 1943 ne porte-t-elle pas ombrage à l'image d'un régime qui se veut démocratique et libéral ?

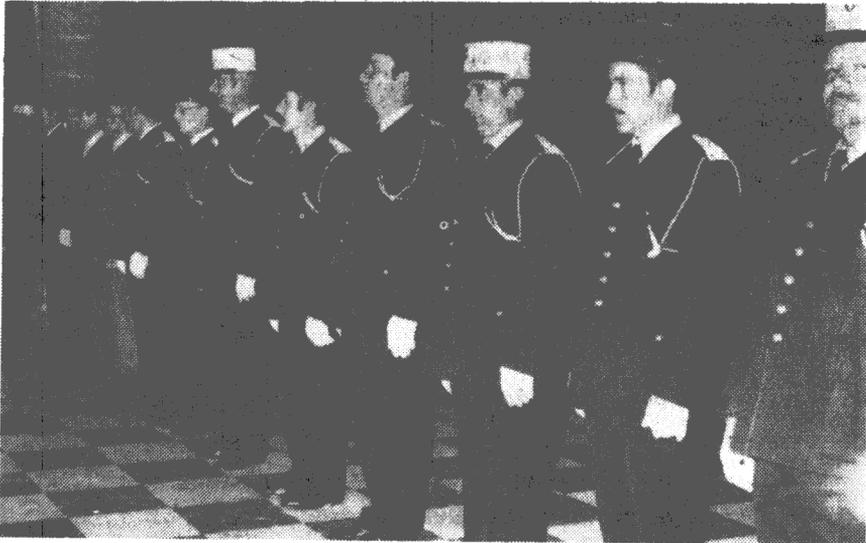
Le commissaire Morineaux ne porte-t-il pas, dans cette affaire, l'entière responsabilité des faits ? Il n'en est pas à sa première opération de ce genre : les militants du Cobar en 1978 et les militants de la LCR en février 1980 peuvent en témoigner.

-- Si Eugène Coquet, Clet-Ansquer, les 8 manifestants du 28 février sont à présent libres, 3 jeunes capistes sont emprisonnés depuis le 5 mars. Afin de procéder à leur arrestation, les gendarmes-mobiles, comme aux plus beaux temps de la pacification de l'Algérie, ont effectué des perquisitions sans mandat, avec armes et menaces, vidant par la force des maisons du Cap de leurs habitants. Une procédure judiciaire est mise en mouvement à l'encontre de Jean-Yves Colin, Daniel Donnart, Jean-Yves Pérennes, inculpés de coups et blessures. A ce jour, le magistrat instructeur refuse toujours toute demande de mise en liberté, présentée par les avocats des prisonniers. Deux mois de détention déjà ... et la liberté pour les flics qui aveuglent, qui cognent.

— A la suite des violences nombreuses commises par les forces de "l'ordre", pendant l'enquête d'utilité publique, et les manifestations de Quimper, plusieurs plaintes ont été déposées par les victimes des exactions policières (biens privés saccagés, blessures par coups, par gaz, par grenades tirées à l'aveugle...). Actuellement, la quasi totalité de ces plaintes a été classée sans suite par l'autorité judiciaire responsable. Il est à noter qu'en ce qui concerne la plainte contre X déposée par Jean-Michel Manac'h entre les mains du Procureur de la République, la police, chargée d'enquêter sur cette plainte, a procédé à des falsifications de procès-verbaux et a tenté d'extorquer des déclarations au plaignant alors que celui-ci, du fait de son état, ne pouvait supporter un interrogatoire. Outre le caractère scandaleux et inadmissible de telles pratiques, on ne peut que s'étonner d'une enquête menée par des policiers dont les responsables ont à répondre des violences visées par la plainte.

## Onze médaillés de la police : Dix de Quimper, un de Concarneau

OUEST FRANCE  
8-5-80



QUIMPER. — Hier matin, dans le hall de la mairie, les policiers ont honoré, au cours d'une même cérémonie, leurs morts et leurs décorés.

La cérémonie était présidée par le secrétaire général du Finistère, qui déposa une gerbe. Une seconde gerbe fut posée par le député adjoint au maire. Puis il y eut

une remise de médailles d'honneur de la police à 11 fonctionnaires, dont 10 sont en poste à Quimper et 1 en poste à Concarneau.

Les décorés sont le commissaire de police Paul Gourain, l'inspecteur divisionnaire Joseph Goarant, l'inspecteur principal Roger Betton, les sous-brigadiers

Jean Dauche, Jean Denez, Corentin Hascoët, Bernard Labbé, Albert Plouhinec, Jean-Marie Richard, Jean-Jacques Tourmen (tous de Quimper) et Louis Joinneau (de Concarneau).

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs représentants de la gendarmerie, de la justice et de la municipalité.

# actions du collectif

Communiqué du 20 mars 1980

## communiqué

Les organisations signataires rappellent leurs dénonciations antérieures du caractère délibérément provocateur, de l'intensité et du comportement du dispositif policier et militaire installé sur le cap durant l'enquête d'utilité publique ;

— dénoncent les actes barbares commis sur ordre par les forces policières mises en place tant à Plogoff qu'à Quimper à l'occasion des procès des 6 et 17 mars.

Ainsi, les tirs tendus de grenades lacrymogènes, l'utilisation de câbles électriques en guise de matraques, l'utilisation de grenades projetant un liquide corrosif, la participation hautement active de la police urbaine dans des missions de répression, vraisemblablement orientées à partir des fichages anthropométriques pratiqués lors des arrestations précédentes.

Les organisations signataires déclarent que certaines blessures ont été volontairement provoquées à partir de véhicules de la police urbaine. Elles s'interrogent sur la mise en place à Quimper d'une structure répressive locale. Elles exigent du maire et du préfet, une explication publique immédiate sur les agissements de groupes placés directement sous leur responsabilité.

FEN, association Léo-Lagrange de Penhars, SGEN, CFDT, Ligue des droits de l'homme, Comité amnistie Bretagne, PS, LCR, UDB, PSU, CSCV, Planning familial, Groupe femmes, comité de soutien à Plogoff de Quimper, Ar Falz, Collectif anarchiste, CLIN Quimper, Skol an Emsav, union locale CFDT, Vie nouvelle, APPSB, Coordination antinucléaire de Bretagne, Comité de défense de Plogoff, SEPNB.

Réponse du collectif au  
Commissaire MORINEAU  
(voir p.

Contre enquête :  
collecte de témoignages

### Un appel aux témoins de la manifestation du 17 mars

Des permanences sont assurées à la M.P.T. Penhars, pour recueillir des témoignages, documents, photos, sur la manifestation de lundi 17 mars, devant le palais de justice et dans le centre-ville. Tous ces documents serviront à établir un dossier sur le rôle des forces de l'ordre ce jour-là. Ces permanences auront lieu pendant quinze jours et seront tenues par les organisations suivantes :

Demande de rendez-vous (refusée) au maire de Quimper et au préfet

### Collectif anti-répression : une demande de rendez-vous au préfet et au maire de Quimper

Le collectif anti-répression (qui comprend dix-sept associations politiques, syndicales et culturelles) vient d'adresser d'une part au préfet du Finistère, M. Jourdan, d'autre part au maire de Quimper et secrétaire d'Etat aux collectivités locales, M. Marc Bécam, une lettre leur demandant de « bien vouloir recevoir une délégation afin

de faire le point sur les conditions qui ont amené à Quimper, lors d'une manifestation, l'emploi de grenades d'un type dangereux ainsi que sur la façon dont a été assuré le maintien de l'ordre dans la ville ». Le texte ajoute à l'adresse des deux destinataires : « vous le savez, des per-

sonnes risquent à tout jamais d'être marquées par les produits utilisés dans certaines grenades. Les organisations signataires souhaitent donc être reçues au plus vite par vous-même avant d'entamer toute action contre les responsables du maintien de l'ordre ».

## **Le collectif contre la répression « exige la démission du commissaire Morineaux et la révocation du préfet »**

Le collectif contre la répression à Quimper, qui regroupe une vingtaine d'organisations politiques ou syndicales, des C.L.I.N. à la Ligue des Droits de l'Homme en passant par le P.S., le P.S.U., et l'U.D.B., mais pas le P.C., vient de terminer son enquête sur les violences policières constatées au moment de l'affaire de Plogoff et des deux manifestations à Quimper des 6 et 17 mars.

Un dossier contenant une douzaine de témoignages nominatifs émanant de personnes ayant subi des coups ou assisté à des scènes de violences commises tant par les C.R.S. que par certains agents de la police locale, a été réalisé par les militants du collectif.

On y trouve aussi des copies des certificats médicaux de plusieurs blessés dont celui de M. Jean-Michel Manach, atteint irrémédiablement aux yeux par le bromacétate d'éthyle que contenait une grenade lancée à ses pieds le 17 mars, près du palais de justice de Quimper.

Il a porté plainte auprès du procureur le 25 mars et ce dernier a confié, à sa grande surprise, l'enquête préliminaire à la police.

### **M. Bécam jugé coupable aussi**

Le collectif dénonce donc ces brutalités policières à Quimper, mais insiste particulièrement sur la nouvelle structure policière mise en place pendant les manifestations par le commissaire Morineaux, de Quimper, à savoir la compagnie d'intervention du corps urbain composée de gardiens de la paix de la police locale, habillés comme certains C.R.S., « utilisés comme rabatteurs et auteurs de jets de grenades chimiques très dangereuses et de tabassages de certains manifestants isolés dans les rues voisines ».

C'est ainsi que le militant bien connu du P.S.U., Le Dulosquer, a été « coincé rue Vis, matraqué et insulté ». Ces agents du corps urbain, aujourd'hui baptisés « voltigeurs » par les militants ont, selon plusieurs témoins, semé la terreur dans des rues proches du palais de justice à bord de plusieurs « Estafette » bleu-marine zig-zagant à la poursuite de manifestants.

Le collectif reproche aussi au commissaire Morineaux et, au-delà, à ses supérieurs, le préfet Jourdan et le secrétaire d'Etat, maire, Marc Bécam, dont le si-

lence et le laisser-faire sont coupables, estime le collectif, le déploiement policier exceptionnel que l'on a vu en février-mars, les contrôles d'identité, les fichages systématiques des militants et l'arsenal législatif : loi anti-casseur, délit d'audience et suspension de l'avocat de la défense Choucq, procédure de flagrant délit.

### **Le collectif demande les têtes**

En conclusion, le collectif contre la répression « souhaite vivement que les plaintes des victimes soient traitées rapidement, exige la suppression de la compagnie d'intervention du corps urbain de Quimper, l'interdiction des grenades qui menacent l'intégrité physique des personnes soit par leur composition, soit par la façon dont elles sont utilisées, la destruction des fiches des militants du commissariat de Quimper et l'interdiction des contrôles d'identité de ces militants, demande instamment que des poursuites soient engagées contre les auteurs et responsables de violences policières, exige la démission du commissaire Morineaux et la révocation du préfet Jourdan ».

### LES EXIGENCES

Le collectif contre la répression :

- souhaite vivement que les plaintes déposées par les victimes des violences policières soient traitées le plus rapidement et le plus sereinement possible.
- exige :
  - la suppression de la compagnie d'intervention du corps urbain,
  - l'interdiction de toutes les grenades qui, de par leur composition ou la façon dont elles sont utilisées, constituent des menaces pour l'intégrité physique des personnes,
  - la destruction des fiches anthropométriques de militants et l'interdiction de contrôles d'identité de ces militants.
- demande instamment que des poursuites soient engagées contre les auteurs et responsables de violences policières.
- exige la démission du Commissaire MORINEAUX et la révocation du préfet JOURDAN

# /SOCIETE NUCLEAIRE \* \* \* \*

C'est un slogan qui est apparu il y a quelques années, en même temps que le mouvement anti nucléaire. Slogan longtemps minoritaire et incompris. Pourtant Malville déjà, il ya trois ans, avait durement illustré ce que ça voulait dire. Mais pour beaucoup ça n'était qu'un coup de tonnerre dans un ciel serein...

Ce qui s'est passé à Plogoff et à Quimper pendant les six semaines de l'enquête d'utilité publique a fait comprendre à une échelle incomparable l'actualité de ce mot d'ordre.

Oui la production d'énergie nucléaire, parce qu'elle est hypercentralisée, parce qu'elle est vulnérable et peu fiable, entraîne la mise en place par le pouvoir de dispositifs policiers particuliers. Non seulement pour la garde des installations, mais aussi pour encadrer les populations, surveiller les opposants.

La réussite du programme élecronucléaire français est un enjeu d'une telle importance que le pouvoir giscardien est prêt à tout pour l'imposer de force, pour casser les mobilisations.

A Plogoff le pouvoir n'a pas réussi à briser la résistance. Mais un degré supplémentaire a été franchi dans la répression : la mise en place d'un véritable état d'exception qui s'est étendu jusqu'à Quimper.

LE COMBAT CONTRE LA DEMENCE NUCLEAIRE EST INSEPARABLE  
DU COMBAT POUR LA DEFENSE DES LIBERTES

# SOCIETE POLICIERE/

ALORS  
GRAND'MÈRE  
TOI Y EN  
AVOIR PEUR  
GENTILS  
ATOMES ERF.  
FAIRE  
BOUM-BOUM ?

VOUS FAITES SANS DOUTE ALLUSION  
AUX RISQUES DE RUPTURE DE CUVE  
D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE ?

AINSI QU' AUX CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES  
DE LA POLLUTION THERMIQUE,  
CHIMIQUE ET RADIOACTIVE  
SUR L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE  
MARIN ?

... SI J'AI BIEN  
SAISI LE SENS  
DE VOTRE  
QUESTION ?



Science et vie n° 751

PUBLICITE  
GRATUITE

# Nukleel ?

NUMERO 8

AVRIL - MAI 80

3 Francs

journal breton  
d'information nucléaire

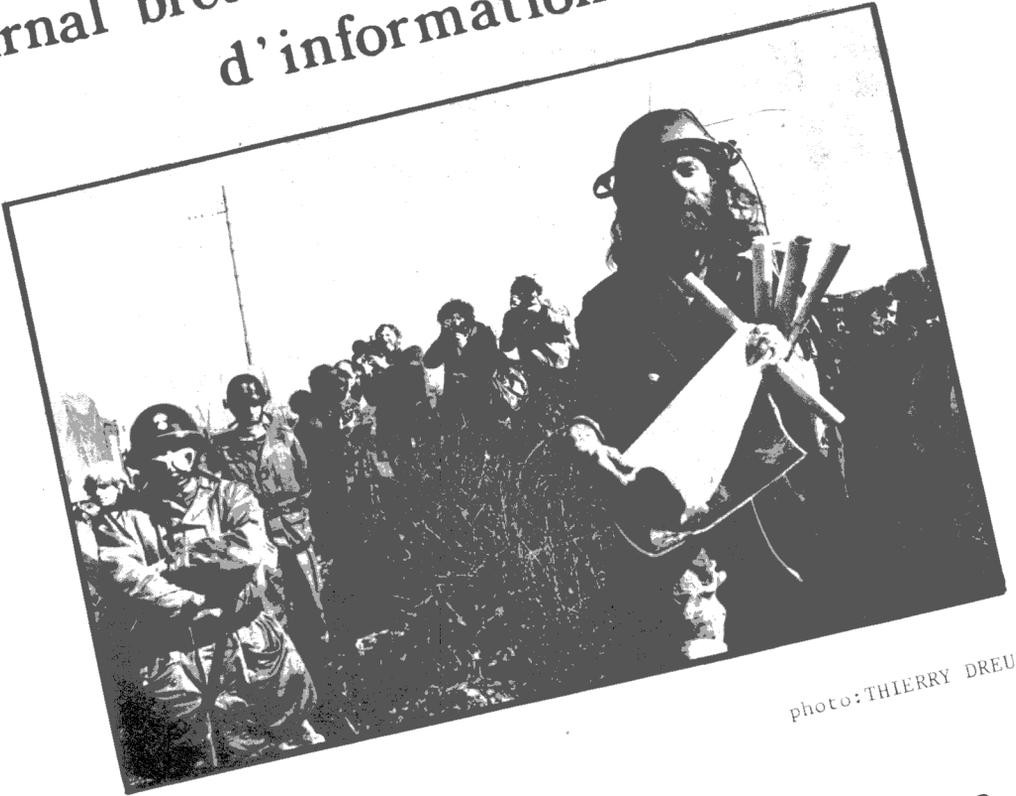


photo: THIERRY DREUX

PLOGOFF : APRÈS L'ENQUÊTE